

Date de Convocation  
25.03.2024 L'An Deux mil vingt-quatre le quatre avril à 20h00

Date d'affichage  
25.03.2024 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique  
sous la Présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 14  
Absent: 0  
Excusés : 1  
Pouvoirs : 0

Etaient présents : Mmes MARTEL Régine, LEGRAND Catherine, LEBOURG  
Angélique, WATTELIER Nathalie, Régine BELLET, DEBEAUVAIS Stéphanie,  
DEPOIX Marie-Claude Mrs LECOURT Jacques, Henri HUSSON, DUMOUCHEL Jean-  
Marie, François HURARD, M COURTOIS Michel et Patrice LEFORT

Sont excusés : Sandra EVRARD

Absents : 0

Pouvoirs : 0

M Henri HUSSON est élu secrétaire de séance.  
Le PV du 11 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte de gestion et compte administratif budget COMMUNE 2023  
2024040401

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Jacques LECOURT , adjoint aux finances approuve le compte de gestion pour le budget commune, visé et certifié par Mme Armelle BILOQUET, maire de Londinières. Le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	1 060 365,00
	Réalisé :	547 768,89
	Reste à réaliser :	245 400,00
Recettes	Prévu :	1 060 365,00
	Réalisé :	809 714,92
	Reste à réaliser :	90 366,20

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	1 704 923,00
	Réalisé :	1 005 549,19
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 704 923,00
	Réalisé :	1 845 614,96
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	261 946,03
Fonctionnement :	840 065,77
Résultat global :	1 102 011,80

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme le maire qui ne prend pas part au vote, approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget commune 2023.  
Il adopte l'affectation des résultats comme suit :

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		327 045,77
- un excédent reporté de :		513 020,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		840 065,77
- un excédent d'investissement de :		261 946,03
- un déficit des restes à réaliser de :		155 033,80
Soit un excédent de financement de :		106 912,23
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT		840 065,77
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		1 116 737,08
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		261 946,03

**Compte de gestion et compte administratif budget TRANSPORT SCOLAIRE 2023  
2024040402**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Jacques LECOURT , adjoint aux finances approuve le compte de gestion pour le budget transport scolaire, visé et certifié par Mme Armelle BILOQUET, maire de Londinières. Le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Armelle BILOQUET  
vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	43 157,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	43 157,00
	Réalisé :	43 157,00
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	42 526,00
	Réalisé :	29 436,50
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	42 526,00
	Réalisé :	23 157,20
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	43 157,00
Fonctionnement :	-6 279,30
Résultat global :	36 877,70

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme le maire qui ne prend pas part au vote, approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget transport scolaire 2023.  
Il adopte l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2023	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	10 247,16
- un déficit reporté de :	16 526,46
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	6 279,30
- un excédent d'investissement de :	43 157,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	43 157,00
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT	6 279,30
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Compte de gestion et compte administratif budget Jardin des pommiers 2023  
2024040403

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Jacques LECOURT , adjoint aux finances approuve le compte de gestion pour le budget Jardin des pommiers, visé et certifié par Mme Armelle BILOQUET, maire de Londinières. Le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Armelle BILOQUET vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	278 172,00
	Réalisé :	261 363,42
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	278 172,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	442 222,00
	Réalisé :	175 413,42
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	442 222,00
	Réalisé :	224 134,42
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-261 363,42
Fonctionnement :	48 721,00
Résultat global :	-212 642,42

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme le maire qui ne prend pas part au vote, approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget Jardin des pommiers 2023.  
Il adopte l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2023	
<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	145 943,00
- un déficit reporté de :	97 222,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	48 721,00
- un déficit d'investissement de :	261 363,42
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	261 363,42
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	48 721,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Compte de gestion et compte administratif budget Hébergement 2023  
2024040404

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Jacques LECOURT , adjoint aux finances approuve le compte de gestion pour le budget Hébergement, visé et certifié par Mme Armelle BILOQUET, maire de Londinières. Le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023		
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Armelle BILOQUET		
vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	266 376,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	266 376,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	276 376,00
	Réalisé :	835,68
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	276 376,00
	Réalisé :	280 216,46
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>		
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		279 380,78
Résultat global :		279 380,78

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme le maire qui ne prend pas part au vote, approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget Hébergement 2023.  
Il adopte l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2023	
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de ... .., après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le ... ..	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	29 002,52
- un excédent reporté de :	250 378,26
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	279 380,78
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	279 380,78
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Compte de gestion et compte administratif budget Eau 2023  
2024040405

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Jacques LECOURT , adjoint aux finances approuve le compte de gestion pour le budget eau, visé et certifié par Mme Armelle BILOQUET, maire de Londinières. Le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023		
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Armelle BILOQUET		
vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	726 868,00
	Réalisé :	21 727,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	726 868,00
	Réalisé :	242 472,79
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	273 099,00
	Réalisé :	24 704,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	273 099,00
	Réalisé :	278 603,97
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>		
Investissement :		220 745,79
Fonctionnement :		253 899,97
Résultat global :		474 645,76

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme le maire qui ne prend pas part au vote, approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget eau 2023.

Il adopte l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2023	
<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	31 758,99
- un excédent reporté de :	222 140,98
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	253 899,97
- un excédent d'investissement de :	220 745,79
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	220 745,79
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	253 899,97
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Compte de gestion et compte administratif budget Atelier relai 2023  
2024040406

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Jacques LECOURT , adjoint aux finances approuve le compte de gestion pour le budget Atelier relai, visé et certifié par Mme Armelle BILOQUET, maire de Londinières. Le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023		
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Armelle BILOQUET		
vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	39 417,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	39 417,00
	Réalisé :	1 400,00
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	48 017,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	48 017,00
	Réalisé :	48 017,63
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>		
Investissement :		1 400,00
Fonctionnement :		48 017,63
Résultat global :		49 417,63

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme le maire qui ne prend pas part au vote, approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget Atelier relais 2023.

Il adopte l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2023	
<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :
- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	48 017,63
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	48 017,63
- un excédent d'investissement de :	1 400,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	1 400,00
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	48 017,63
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Compte de gestion et compte administratif budget assainissement 2023  
2024040407

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Jacques LECOURT , adjoint aux finances approuve le compte de gestion pour le budget assainissement, visé et certifié par Mme Armelle BILOQUET, maire de Londinières. Le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Armelle BILOQUET

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	616 842,00
	Réalisé :	21 828,20
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	616 842,00
	Réalisé :	97 016,42
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	556 842,00
	Réalisé :	71 836,52
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	556 842,00
	Réalisé :	558 317,72
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	75 188,22
Fonctionnement :	486 481,20
Résultat global :	561 669,42

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme le maire qui ne prend pas part au vote, approuvé à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget assainissement 2023.  
Il adopte l'affectation des résultats comme suit :

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		81 942,04
- un excédent reporté de :		404 639,16
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		486 481,20
- un excédent d'investissement de :		75 188,22
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un excédent de financement de :		75 188,22
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT		486 481,20
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT		0,00

Subventions 2024  
20240404080

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (€)**

ASSOCIATION	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Anciens combattants	235	235	235	235	235			
AAAFN	100	100	100	100	100			
Du livre au masque	500	500	500	500	500	500	500	300
Club du bon accueil	200	200	200	200	200			
Sarabande	200	200	200	200	200	200	200	200
Pêcheur Eaulnais	400	400	400	400	400	400	400	400
USL Football (Union Sportive Londinièraise)	3000	3000	3000	3000	3000	4000	3000	3000
USL Handball	2000	2000	1140	2000	2000	2500	2500	2500
Judo Envermeu			300	300	300	300		
Comité des fêtes	7800	7800	7800	7800	7800	7800	8000	8000
Coopérative scolaire école primaire	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000
Coopérative scolaire école maternelle	850	850	850	850	850	850	850	850
Comité communal des fêtes	3500	3500	3500	3500	3500	3000	3000	3000
Tennis	700	700	700	1400		1000	1000	1200



ASSOCIATIONS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Marpa	800	800	800	800	800	500	500	500
CFA BTP (3 enfants x 75€)	50*	50*		100	50	70	75	225
Syndicat d'initiative	200 + 150 concours photos	200 + 150 concours photos	200 + 150 concours photos	200 + 150 concours photos	200	200	200	200
Amicale des Sapeurs Pompiers				500**			500**	
Association Prader Willi (versé au Comité des Fêtes)				500**			500	500
Club canin CECL					943.44		500	
Energies Commerciales								500
Comité de sauvegarde chapelle de Boissay								150++
<b>TOTAL</b>	<b>23330</b>	<b>24105</b>	<b>24945</b>	<b>27355</b>	<b>23 398.44</b>	<b>25 475</b>	<b>23 225</b>	<b>23 925</b>
Provision	670 €	2 895 €	55 €	645	4 601,56	525	3 775	3 475
<b>TOTAL (inscrit au budget)</b>	<b>24 000</b>	<b>24 000</b>	<b>25 000</b>	<b>28 000</b>	<b>28 000</b>	<b>26 000</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>

\* A la demande / \*\* Non récéssé / ++ exceptionnel

Budget primitif - Fongibilité  
2024040408

Le conseil municipal autorise Madame le maire à procéder, pour l'exercice budgétaire 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Ces virements de crédits feront l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui sera transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Madame le maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de sa plus proche séance. Cette décision devra également être notifiée au comptable et ne concerne que les budgets avec la nomenclature M57

BUDGETS PRIMITIFS 2024 – Amortissements  
20240404081

Selon l'article L2321-2-28 du Code Général des Collectivités, pour les communes de moins de 3500 habitants, ne sont obligatoires que :

- les dotations aux amortissements de subventions d'équipements versées comptabilisées au compte 204
- les frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisation comptabilisée au compte 203

Les dotations aux amortissements à titre dérogatoire sont calculées, en année pleine avec un début des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier N+1, de façon linéaire (annuité équivalente durant toute la durée de l'amortissement)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, à compter de 2024 :

- fixe l'amortissement des subventions comptabilisées au compte 204 à 5 ans et les frais d'études comptabilisées au compte 203 à 5 ans.
- charge Mme le maire de l'exécution de la présente délibération.

BUDGETS PRIMITIFS 2024 – COMMUNE  
2024040409

Le conseil municipal accepte et vote le budget COMMUNE pour l'exercice 2024 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement DEPENSES : 1 262 000€  
Section de fonctionnement RECETTES : 1 262 000€

Section d'investissement DEPENSES : 1 412 400€

Section d'investissement RECETTES : 1 412 400€

BUDGETS PRIMITIFS 2024 – ASSAINISSEMENT  
2024040410

Le conseil municipal accepte et vote le budget ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2024 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement DEPENSES : 582 108€

Section de fonctionnement RECETTES : 582 108€

Section d'investissement DEPENSES : 711 296€

Section d'investissement RECETTES : 711 296€

BUDGETS PRIMITIFS 2024 – EAU  
2024040411

Le conseil municipal accepte et vote le budget EAU pour l'exercice 2024 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement DEPENSES : 305 958€

Section de fonctionnement RECETTES : 305 958€

Section d'investissement DEPENSES : 782 704€

Section d'investissement RECETTES : 782 704€

BUDGETS PRIMITIFS 2024 – HEBERGEMENT  
2024040412

Le conseil municipal accepte et vote le budget HEBERGEMENT pour l'exercice 2024 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement DEPENSES : 309 380€

Section de fonctionnement RECETTES : 309 380€

Section d'investissement DEPENSES : 299 380€

Section d'investissement RECETTES : 299 380€

BUDGETS PRIMITIFS 2024 – ATELIER RELAIS  
2024040413

Le conseil municipal accepte et vote le budget ATELIER RELAIS pour l'exercice 2024 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement DEPENSES : 48 017€

Section de fonctionnement RECETTES : 48 017€

Section d'investissement DEPENSES : 39 417€

Section d'investissement RECETTES : 39 417€

BUDGETS PRIMITIFS 2024 – TRANSPORT SCOLAIRE  
2024040414

Le conseil municipal accepte et vote le budget TRANSPORT SCOLAIRE pour l'exercice 2024 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement DEPENSES : 25 979€  
Section de fonctionnement RECETTES : 25 979€

Section d'investissement DEPENSES : 43 157€  
Section d'investissement RECETTES : 43 157€

BUDGETS PRIMITIFS 2024 – JARDIN DES POMMIERS  
2024040415

Le conseil municipal accepte et vote le budget JARDIN DES POMMIERS pour l'exercice 2024 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement DEPENSES: 519 152.27 €  
Section de fonctionnement RECETTES: 519 152.27 €  
Section d'investissement DEPENSES : 641 794.23€  
Section d'investissement RECETTES : 641 794.23€

TAXES COMMUNALES  
2024040416

Le conseil municipal valide et accepte les taux d'imposition comme suit pour l'année 2024:

Taxe d'Habitation : 15.88%  
Taxe foncière sur le bâti : 41.48%  
Taxe foncière sur le non bâti : 30.08%  
CFE : 16.86%

SUBVENTIONS COMMUNALES  
2024040417

Le conseil municipal valide et accepte le versement des subventions selon le tableau joint. Sont comptées les demandes du CFA - BTP pour 3 enfants à hauteur de 75€ soit 225€

AFFAIRES COURANTES  
2024040418

Le conseil municipal valide et accepte la prise en charge par la commune dans le cadre du CCAS pour le repas champêtre qui aura lieu le 2 juin à l'Espace J-P DANCOURT route de Croixdalle. Repas pour les plus de 70 ans.

AFFAIRES COURANTES – Panneau signalétique commerçants  
2024040419

Le conseil municipal valide et accepte qu'un panneau signalétique indiquant la direction et le nom des commerçants dans la commune soit installé dans le centre bourg. Un devis peut être demandé, Mme le maire est autorisée à passer commande.

Affaires courantes

La commission chemin et travaux se réunira prochainement en compagnie de M DUHAMEL Christophe, président de l'USL sur le terrain de foot rue des rosiers afin de juger de l'état de ce terrain.

L'ordre du jour à terme et les questions diverses également, la séance est levée à 22h30